



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-093

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2022

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2022-07-07-00001 - Arrêté préfectoral N°SG/COORDINATION 2022-23 en date du 07/07/2022 portant délégation de signature à Monsieur Aurélien DUVERGEY, Directeur des services du cabinet de la préfecture de Haute-Loire, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle et de centres de coûts. (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-07-07-00001

Arrêté préfectoral N°SG/COORDINATION
2022-23 en date du 07/07/2022 portant
délégation de signature à Monsieur Aurélien
DUVERGEY, Directeur des services du cabinet de
la préfecture de Haute-Loire, en qualité
d'ordonnateur secondaire délégué, responsable
d'unité opérationnelle et de centres de coûts.



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°SG/COORDINATION 2022 - 23
EN DATE DU 07/07/2022**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR AURÉLIEN DUVERGEY,
DIRECTEUR DES SERVICES DU CABINET DE LA PRÉFECTURE DE HAUTE-LOIRE,
EN QUALITÉ D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ,
RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ET DE CENTRES DE COÛTS**

Le préfet de la Haute-Loire

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement générale sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 25 février 2021 plaçant Monsieur Aurélien DUVERGEY, attaché principal d'administration de l'État, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, en tant que directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire à compter du 15 mars 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2021-13 du 9 février 2021 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** la décision d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État imputées sur le programme suivant :

=> **Sécurité et éducation routières :**

| Intitulé Ministère | N° du programme | Programme |
|--------------------|-----------------|----------------------------------|
| Intérieur | 207 | Sécurité et éducation routières. |

Cette délégation porte sur l'engagement juridique, la liquidation et le paiement des dépenses ainsi que sur la perception des recettes.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

ARTICLE 2 :

Les engagements juridiques mentionnés ci-après demeurent réservés à la signature du préfet :

- sur le titre 3, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 30 000 € HT ;
- sur le titre 5, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 30 000 € HT ;
- sur le titre 6, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 30 000 € HT.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire, la délégation qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Frédéric FOURNIER, chef du service éducation et sécurité routières.

ARTICLE 4 :

En application des dispositions du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, Monsieur Aurélien DUVERGEY pourra subdéléguer à un ou plusieurs agents des pôles placés sous son autorité tout ou partie de la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté.

Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par Monsieur Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire, qui devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral n°SG/Coordination 2021-31 en date 22 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, en qualité de chef du service éducation et sécurité routières est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE